

Note explicative relative au vote du compte administratif 2018 du budget de l'assainissement

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section d'exploitation et la section d'investissement.

1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

A - Les dépenses

Les charges d'exploitation du service en 2018 sont en légère augmentation de 19 K€ par rapport à 2017 et traduisent une volonté de gérer en interne une grande partie du travail d'entretien et de développement des réseaux.

Les charges de personnel quant à elles sont stables par rapport à 2017.

Les charges financières, très faibles pour un budget de cette importance, sont en très légère baisse par rapport à 2017.

B - Les recettes

Les recettes d'exploitation prennent en compte principalement la part assainissement de la vente de l'eau aux abonnés pour un montant d'1 M€.

On peut noter les travaux réalisés en régie qui génèrent une recette de 186 K€ sur le budget de l'assainissement collectif.

Il est à noter la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau d'un montant de 75 K€ correspondant à un rendement de qualité de la station d'épuration.

Le compte administratif de l'assainissement dégage un excédent d'exploitation global de 266 511,42 € (260 299,79 € pour l'assainissement collectif et 6 211,63 € pour l'assainissement non collectif).

1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

Les dépenses principales de cette section concernent le remboursement du capital de la dette pour un montant de 26 K€, les acquisitions de matériel et outillages pour 24 K€ et les travaux divers de réseaux pour 47 K€.

A - Les recettes

La RME autofinance la totalité des ses investissements et n'a donc pas recours à l'emprunt.

La section d'investissement dégage un excédent de 445 134,19 € qui sera reporté en recettes d'investissement sur 2019.